

100 2

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le **15 OCT. 2022**

ID : 056-215601626-20221011-DB20221001-BF



VILLE DE FLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE FLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 11 octobre 2022

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Christian PERRIEN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Georges CORNEC

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absent : 00

n°01**DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le maire propose de modifier le budget primitif 2022 de la ville et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires comme suit :

FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes :

Refacturation dépenses CCAS supportées par la ville :	60.000 €
Redevances et droits péri-scolaire :	40.000 €
Droits de mutation :	350.000 €
Taxe électricité (acompte 3ème trimestre 2021)	85.000 €
Participation CAF activités enfance/jeunesse :	70.000 €
Remboursements assurances, recettes diverses ... :	<u>45.000 €</u>
Total recettes	650.000 €

Evolution des dépenses :

Dépenses d'énergie :	210.000 €
Fournitures petits équipements (travaux en régie) :	30.000 €
Crédit-bail contrat éclairage public (changement imputation comptable) :	125.000 €
Entretien voies/réseaux (changement imputation comptable) :	- 90.000 €
Rémunération principale des agents titulaires (valeur du point...) :	200.000 €
Augmentation cotisations URSSAF :	70.000 €
Rémunération des agents non titulaires (rplt agents absents/renfort) :	175.000 €
Prestation de service auprès d'Adecco :	100.000 €
Rémunération des apprentis :	25.000 €
Allocations chômage versées :	20.000 €
Cotisation action sociale (CNAS) :	10.000 €
Autres charges (charges gestion courante...)	-25.000 €
Charges financières (emprunt nouveau avec échéance en 2022) :	15.000 €
Subvention d'équilibre budget cuisine :	140.000 €
Abondement crédits dotation aux amortissements :	<u>45.000 €</u>
Total dépenses	1.050.000 €

Evolution de l'autofinancement = RN – DN -400.000 €

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Remboursement capital de la dette (emprunt nouveau avec échéance en 2022) : 20.000 €

Total des dépenses d'investissement 20.000 €

RECETTES

Produit des cessions foncières (friche Ex-expert) : 415.000 €

Dotation aux amortissements : 45.000 €

Emprunt d'équilibre : - 40.000 €

Autofinancement : -400.000 €

Total des recettes d'investissement : 20.000 €

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le **15 OCT. 2022**

ID : 056-215601626-20221011-DB20221001-BF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines » du 29 septembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'année 2022

Délibération adoptée à la MAJORITE - 1 CONTRE (Loïc TONNERRE) - 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire